



Parce que certaines situations peuvent venir perturber votre quotidien, **Apgis étend vos garanties d'assistance afin de vous proposer un service d'assistance renforcé et adapté à vos besoins.**

VOUS AVEZ BESOIN DE SOLLICITER VOTRE SERVICE D'ASSISTANCE ?



● Composez le **09 69 36 02 83**

● Un chargé d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat



NOUVELLES GARANTIES

En cas de **chirurgie ambulatoire** ou d'**intervention chirurgicale comprenant une nuit** et entraînant une **immobilisation au domicile d'au moins 2 jours** vous bénéficiez des garanties suivantes :

- Aide à domicile
- Présence d'un proche
- Services de proximité (livraison de médicaments, portage de repas, livraison de courses...)
- Transfert convalescence chez un proche
- Transports aux RDV médicaux et paramédicaux
- Garanties famille (prise en charge des enfants, conduite à l'école et aux activités extrascolaire...)

ÉVOLUTION DE VOS GARANTIES

Profitez désormais de garanties d'assistance **dès 2 jours d'hospitalisation programmée** contre 4 jours précédemment.



Ce document constitue un résumé des garanties d'assistance, dont les modalités d'application complètes sont détaillées dans la notice d'information. Les garanties d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632, soumise au contrôle de l'ACPR - 61, rue Taitebout - 75436 Paris cedex 09. Réalisation Pôle Santé, Bien-Vivre, IMA - Septembre 2018
Crédit photos : © Shutterstock Images LLC - Ne pas jeter sur la voie publique